

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00055

Numéro SIREN : 799 816 525

Nom ou dénomination : A.N.S. DIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001121

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE CHARTRES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001121**
n° de gestion : **2014B00055**
n° SIREN : **799 816 525 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 24/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.N.S. DIS - Société par actions simplifiée
19 rue Gourmond Cloyes-sur-le-Loir 28220 Cloyes Les Trois Rivières -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



412175

certa N° 11084*18 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  République Française	N° 2065-SD 2017 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PNE innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
ANS DIS - SIREN : 799816525			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
19 RUE GOURMOND					
28220 CLOYES SUR LE LOIR					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées	VENTES PAR AUTOMATES ET AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL				Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	0	Déficit	0
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier côtée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Comptable, conseil ou CGA : ☐ Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐					
Copie conforme à l'original.					
Identité du déclarant:					
Date: 20/05/2017 Lieu: CLOYES SUR LE LOIR					
Civilité du déclarant: M					
Nom du déclarant: NAASSE Abdelkébir					
Qualité du déclarant: Président					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2017				
Formulaire obligatoire (art 2237u Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
Si déposé néant, cochez la case :					☒ X			
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e					
			f					
			g					
			h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j					
			Total (a à h)					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1		2	3	4	5	6	7	8
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

Désignation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le 31/12/2016	Exercice N-1 clos le 31/12/2015
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
				101		0
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	50	50
Total I (5)		044	048	101	50	50
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062	528	282
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	41	51
		Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	1 710	446
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	2 279	779
	Total général (I + II)		110	112	2 430	829
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100	100	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	201	201	
	Report à nouveau		134	-7 929		
	Résultat de l'exercice		136	3 338	-7 929	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	-3 290	-6 628		
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	647	696	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	4 946	6 761	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	5 619	7 457		
Total général (I + II + III)		180	2 329	829		
REVOIRS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire article 502 septies
A fins du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise **ANS DIS - SIREN : 799816525**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2016Exercice N-1 clos le
31/12/2015

		1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210
	Production vendue { biens services* } dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		217	218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
	Production immobilisée*		224
	Subventions d'exploitation reçues		226
	Autres produits		230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234	234
	Variation de stock (marchandises)*	236	236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	240
	Autres charges externes* : { dont crédit bail : — mobilier : — immobilier : }	242	242
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE* } 243 521	244	244
	Rémunérations du personnel*	250	250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	252
	Dotations aux amortissements*	254	254
	Dotations aux provisions	256	256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260	262	262
	Total des charges d'exploitation (II)	264	264
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		270	270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	280
	Produits exceptionnels (IV)	290	290
	Charges financières (V)	294	294
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amort. souscription PME innov. (21 ^{er} octet) } { dont amort. 2 ^{es} constructions nouvelles (39 quinquies D) }	300	300
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306	306
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	310
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2		312	312
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	318
	Provisions non déductibles*	322	322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cds d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* } 248	330	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part des loyers dispensés de réintégration (239 septies D) } 249	351	351
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	998	998
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	999	999
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	997	997
	Entreprise nouvelles (14. septies) 986 { Zones de revitalisation rurales (14. quinquies) } 138	987	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (14. septies) 981 { Jeune entreprise innovante (14. septies) } 989 { Basin d'emploi à redynamiser (14. dix-huites) } 991 { Pôles de compétitivité hors CICE (14. dix-huites) } 990	992	992
	Divers* dont ZFA (14. dix-huites) 345 { Investissements outre-mer } 344 { Grèce due au report en arrière du déficit } 346 { Déduction exceptionnelle Art. 39. dix-huites } 655	347	347
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	352	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356	356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat	360	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	370

Formulaire obligatoire (article 8-2 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ANS DIS - SIREN : 799816525**

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	00		02		04		06					
	Autres	10	101	12		14		16		101			
Immobilisations corporelles	Terreins	20		22		24		26					
	Constructions	30		32		34		36					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	40		42		44		46					
	Installations générales, agencements divers	50		52		54		56					
	Matériel de transport	60		62		64		66					
	Autres immobilisations corporelles	70		72		74		76					
Immobilisations financières		80	50	82		84		86		50			
TOTAL		90	151	92		94		96		151			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	101	502		504		506		101	
Immobilisations corporelles	Terreins	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	101	572		574		576		101	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		* 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à FIS, 16 % pour les entreprises à IIR							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % *	15 % ou 16 % *	0 % *
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592
Plus-values taxables à 19 %		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI, joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 929
Déficits imputés	983	3 338
Déficits reportables	984	4 591
Déficits de l'exercice	860	0
Total des déficits restant à reporter	870	4 591

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800
--	-----

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 366
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 441
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2017

Annexe au formulaire n° 1330-CVAE-SD
à compléter

Désignation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2		137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.L.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2017

ANNUAIRE DES ENTREPRISES
FISCAL DÉCLAR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ANS DIS - SIREN : 799816525

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions : Adresse : Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions : Adresse : Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions : Adresse : Forme juridique : Dénomination : N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions : Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet NAASSE AbdelkébirNom marital : % de détention : 100 Nb de parts ou actions : 100Naissance : Date 16/02/1971 N° Département 99 Commune MAROC Pays MAAdresse : 27 RUE JARRETHOUT28200 CHATEAUDUNTitre (2) Nom complet Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions : Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
ann. 58 de l'ann. III au G.C.F.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

Arrêté du 10/01/2017
JOUE LE 15/01/2017
N° 11623-SD(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ANS DIS - SIREN : 799816525**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-N01.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : ANS DIS		Néant ☒	
SIREN de l'entreprise	SIREN : 799816525	PME au sens communautaire	Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case	

Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :		
	SIREN de la société déclarante		
	Dénomination de la société mère :		
	SIREN de la société mère		

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %²] + [ligne 2 x 9 %²] + [[ligne 3 x 6 %²] + [ligne 4 x 9 %²]] x 10/90 + ligne 5)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicable en la matière

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 328,75 €**

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **21 910,77 €** et un total de charges de **18 572,38 €** dégageant ainsi un résultat de **3 338,39 €**

L'exercice considéré débute le **1er janvier 2016** et fini le **31 décembre 2016**
Il a une durée de douze mois

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilistion du bien

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Frais d'établissement 2 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition
Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale
Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Disponibilités

Les liquidités en banque et en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

ANNEXES

CHARGES A PAYER	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus sur emprunts, dettes assimilées et concours bancaires	0,00 €	0,00 €
Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	647,23 €	696,39 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	25,00 €	1 815,00 €
Dettes financières	4 946,29 €	4 946,29 €
Autres dettes		
TOTAL	5 618,52 €	7 457,68 €

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2016	31/12/2015
Créances rattachées à des participations	50,00 €	50,00 €
Autres créances financières	0,00 €	0,00 €
Créances fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Créances clients et comptes rattachés	41,19 €	51,10 €
Autres créances	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	1 709,56 €	446,42 €
TOTAL	1 800,75 €	547,52 €

ANNEXES

COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2016	31/12/2015
Charges à payer		
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2016
Nature des charges	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00 €
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00 €
Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00 €
Sous total	0,00 €
Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €
Nature des produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	81,50 €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €
Quote part subventions d'investissements	0,00 €
Autres produits exceptionnels	0,00 €
Sous total	81,50 €
Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	81,50 €

ANNEXES

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/15	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/16
Immobilisation incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL	151,03 €	0,00 €	0,00 €	151,03 €

AMORTISSEMENTS	Valeur brute au 31/12/15	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/16
Amortissements dépréciations				
Immobilisations incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Dont amortissements linéaires		0,00 €		
Dont amortissements dégressifs				
Dont amortissements exceptionnels				
Amortissements dérogatoires				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

STOCKS ET EN COURS	au 31/12/15		
	Montant brut	Provision	Montant
Matières premières, approvisionnements, en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchandises	528,00 €	0,00 €	528,00 €
TOTAL	528,00 €	0,00 €	528,00 €

ANNEXES

CREANCES (sauf charges constatées d'avance)	au 31/12/2016		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50,00 €		50,00 €
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	41,19 €	41,19 €	
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
TOTAL GENERAL	91,19 €	41,19 €	50,00 €

DETTES (sauf produits constatés d'avance)	au 31/12/2016		
	Montant brut	A un an au plus	A cinq ans au plus
Emprunts obligatoires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes financières diverses	4 946,29 €	4 946,29 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	647,23 €	647,23 €	
Dettes fiscales et sociales	25,00 €	25,00 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL GENERAL	5 618,52 €	5 618,52 €	0,00 €

ANNEXES

CAPITAL SOCIAL	Nombre de titres au 31/12/15	Nombre de titres créés	Nombre de titres au 31/12/16	Valeur nominale
Catégorie unique	100	0	100	10,00 €

ANS DIS
SASU au capital de 1 000 €
19 Rue Gourmond 28 220 CLOYES SUR LE LOIR
RCS CHARTRES 799 816 525

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un juillet

Au siège social, l'actionnaire unique Abdelkébir NAASSE de la société ANS DIS société d'actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 €, statue en assemblée générale ordinaire à 18 h 30

Est présent et a signé le présent procès-verbal :

- Monsieur NAASSE Abdelkébir

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur NAASSE Abdelkébir président, actionnaire unique

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion
- approbation du bilan au 31 décembre 2016
- quitus du président pour sa gestion de l'exercice au 31 décembre 2016
- questions diverses
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
- le rapport de gestion établi par le président
- le texte de projet des résolutions qui seront soumis à l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 établis par la présidence.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'il lui a été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour la clôture au 31 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 3 338.39 € de la manière suivante :

- Report à nouveau 3 338.39 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique

CLOYES SUR LE LOIR le 31 juillet 2016
Le Président Abdelkébir NAASSE

